

L'Evacuation

Voici le texte de la note verbale qui a prié l'ambassade d'Espagne à Berlin de transmettre cette proposition à ses destinataires .

« Le département des affaires étrangères a l'honneur de prier l'am-

bassade royale d'Espagne de vouloir bien porter, par voie télégraphique, la communication suivante à la connaissance des gouvernements belge et français :

En évacuant, par raison d'ordre militaire, des territoires belges et français jusqu'ici occupés, l'autorité militaire allemande est disposée à laisser en arrière la population belge et française même en tant qu'elle est propre au service militaire et à ne pas emmener cette partie de la dite population derrière les lignes de défense allemandes dans le territoire occupé, à condition que le gouvernement belge, d'une part, et le gouvernement français, d'autre part, prennent l'obligation formelle de ne pas incorporer dans leurs armées respectives ou celles de leurs alliés, même pas comme volontaires, les hommes laissés ainsi en arrière qui se trouvent entre l'âge de 18 et de 35 ans et qui sont propres au service militaire.

Le département serait reconnaissant à l'ambassade royale d'Espagne de vouloir bien lui faire connaître, le plus tôt possible, l'accueil que les dits gouvernements auraient réservé à cette proposition.

Berlin, le 28 octobre 1918.

A l'Ambassade royale d'Espagne à Berlin.

Inutile d'ajouter qu'il n'a jamais été répondu à cette question.

La Belgique sous la Botte allemande

**LES AVIS, PROCLAMATIONS
& NOUVELLES DE GUERRE
ALLEMANDS**

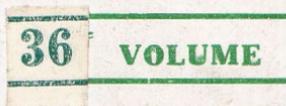
publiés en Belgique pendant l'occupation

Du 21 Octobre au 11 Novembre 1918

*y compris les Arrêtés qui n'ont pas été affichés
ainsi que les Documents Historiques concernant la Paix*



Édition honorée de la Souscription officielle
de la plupart des Administrations Communales de Belgique.



Prix : Fr. 1.50

LES ÉDITIONS BRIAN HILL
Rue de l'Arbre-Béni, 106 b, IXLLES-BRUXELLES